

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUODOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-063 : BUDGET GENERAL – PARTICIPATION 2014 AU RELAIS INFOS SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2014-018 du 30 janvier 2014 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération 2014-038 du 11 mars 2014 approuvant le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que Madame la Présidente du Relais Info Service sollicite la participation de l'intercommunalité au budget de l'association Relais Info Service.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat se substitue aux communes pour la participation financière au fonctionnement de cette association.

Le Relais Info Service ayant fixé le montant de la cotisation annuelle, la participation de la Communauté de Communes de Noblat, pour les 12 communes du territoire de Noblat, s'élève à 12 199,00 € pour l'année 2014 (310 € d'adhésion + 11 889 € de participation calculée en fonction de la population sur la base d'un euro par habitant).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement au Relais Info Service à hauteur de 12 199,00 € pour l'année 2014.

Autorise Monsieur le Président à verser cette participation.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** BUDGET GENERAL - PARTICIPATION 2014 AU RELAIS INFOS SERVICES**Date de transmission de** 19/03/2014**l'acte :****Date de réception de** 19/03/2014**l'accusé de réception :****Numéro de l'acte :** 2014-063 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140311-2014-063-DE**Date de décision :** 11/03/2014**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)